

## Conseil d'établissement de l'EPS Jorat

### Résumé de la séance du 26 septembre 2022

#### À 18h00 - Salle de réunion ASIJ du collège du Raffort à Mézières.

#### Présences /Absences

Pour le ¼ autorités :

- Mme Sandra Favre, Conseil Intercommunal de l'ASIJ, Présidente CEt
- *Mme Sophie Richard Audino, Conseil Intercommunal de l'ASIJ - excusée*
- M. Christophe Balissat, Comité de Direction de l'ASIJ
- *M. Guillaume Blanc, Conseil Intercommunal de l'ASIJ - excusé*

Pour le ¼ professionnels :

- *Mme Delphine Indermühle, enseignante - excusée*
- M. Julien Bocherens, doyen
- *M. Gérald Morier-Genoud, Directeur EPS Jorat - excusé*
- Mme Muriel Heiniger, infirmière scolaire

Pour le ¼ parents :

- *Mme Karine Gautschi Hälg - excusée*
- Mme Julie Kay-Lorenz
- Mme Christine Müller
- Mme Yvonne Bianco

Pour le ¼ sociétés :

- M. Daniele De Col, Réseau APERO
- Mme Catherine Ngom-Bru, APE-Jorat
- *M. Bernard Monstein, Conseil de la paroisse du Jorat - excusé*
- M. Jean-Luc Blanc, Fanfare du Jorat

Secrétaire :

- M. Nicolas Deprez

#### Accueil

Madame Favre, Présidente, souhaite la bienvenue aux participants.

#### Mise en discussion et adoption du résumé de séance du 1<sup>er</sup> juin 2022

Suite à quelques modifications de syntaxe, le résumé de séance est validé. Il sera posté sur le site ASIJ par le secrétaire.

M. Blanc prend acte du souhait d'une présentation de la fanfare du Jorat (voir résumé du 1<sup>er</sup> juin), mais précise qu'il voit plutôt une présentation de la collaboration entre l'école et son association, et souhaite rencontrer pour cela la direction de l'EPS. Cette présentation sera à l'OJ d'une prochaine séance.

### **Communication de M. Julien Bocherens pour la Direction de l'EPS du Jorat**

M. Bocherens a installé son bureau au collège Gustave Roud cet été. Les enseignants sont très reconnaissants envers l'ASIJ et les communes pour ce magnifique outil de travail.

L'ouverture de ce collège a également permis de « désengorger » le collège du Raffort. A titre d'exemple, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 20 ans, tous les élèves sur site ont leurs 3 périodes de gym par semaine.

Le déménagement a permis aux 7-8 P de se trouver avec d'autres élèves de Primaire plutôt que mélangés aux Secondaires.

Des enseignants spécialistes (maîtres de sports, TM, etc.) sont amenés à enseigner tant au collège du Raffort qu'à Gustave Roud.

Il n'y a pas actuellement de salle d'étude pour les élèves du Secondaire. Le bâtiment étant fermé entre midi et 13h50, il n'est actuellement pas prévu d'en ouvrir une. Ils peuvent par contre aller à la bibliothèque ou au réfectoire.

### **Communication de M. Balissat pour le CoDir de l'ASIJ**

Au niveau des transports scolaires, un très bon niveau de satisfaction général du fournisseur HelvéCie est relevé. Reste quelques soucis à régler, majoritairement liés à des travaux sur les routes.

Au collège de Forel, une rocade a eu lieu et une salle de classe a été mise à disposition de l'UAPE pour leur permettre de se conformer aux règles de l'OAJE. Cette surface supplémentaire permet d'accueillir plus d'élèves à l'UAPE. Cet espace semble faire défaut à l'école (salle utilisée pour des appuis et le groupe HP).

A Savigny, un réfectoire de 50 places pour les 7-8 P a été aménagé dans le pavillon à côté de l'UAPE. Les élèves doivent s'inscrire pour y manger, les parents sont avertis si leur enfant manque à l'appel. Ce réfectoire ne serait surement pas suffisant pour accueillir tous les élèves de 7-8 P en cas d'horaire continu. Si une construction s'avérait nécessaire, ce serait à la commune de réaliser l'objet puis de le louer à l'ASIJ.

Il n'y a pas de salle mise à disposition des élèves de 7-8P pour des pique-niques, tant à Savigny qu'à Carrouge. Car les élèves seraient sous la responsabilité de leurs parents, bien que non présents sur site.

La proposition d'organiser la prochaine séance (30 novembre) du CEt au collège Gustave Roud est retenue.

### **Communication de Mme Favre, Présidente du CEt**

Concernant la durée des mandats, nous avons reçu la confirmation du 1/4 parents :

Même si un membre intègre le ¼ en cours (viennent-en-suite), son mandat se terminera en même temps que les autres parents.

### **Communication du ¼ parents**

La rencontre et information aux parents, ainsi que l'élection des successeurs du ¼ se feront en même temps. Cette séance devrait se faire fin janvier ou début février, de manière à avoir le nouveau ¼ (+ liste de viennent-en-suite) en mars 2023. Une intervenante de l'APE Vaud pourrait présenter lors de cette assemblée ce qu'est un Conseil d'établissement et ses buts. La Présidente du CEt se joindra volontiers à cette rencontre.

Selon le règlement, l'ASIJ en collaboration avec la direction de l'établissement scolaire convoque les parents à participer à la séance. La brochure Quarto expliquant le fonctionnement du Conseil d'Établissement pourrait être distribuée en même temps que la convocation via le carnet scolaire. Le courrier d'invitation sera rédigé par le ¼ parents, co-signé par l'ASIJ puis distribué à tous les parents d'élèves, la brochure Quarto sera adressée uniquement aux parents des primaires. L'élection sera gérée par ¼ parents. Deux dates sont déjà proposées : les lundis 30 janvier ou 6 février 2023 à 20h00 au réfectoire du collège de Carrouge.

Concernant la cour de récréation du collège de Savigny. Sa surface est réduite à cause des travaux en cours (terrains de sports extérieurs). L'idée de décaler les heures de récréation des petits et grands a été étudiée par le conseil de direction, mais rejetée, car très compliquée à mettre en place en comporte beaucoup de désavantages (contraintes niveau périodes, sonneries, va et vient dans les couloirs, bruits, etc.). La commune de Savigny a été informée de ce manque de place, mais aucune proposition concrète n'a été faite. L'idée d'utiliser la place de jeux du forum serait intéressante. Autre idée, une partie des classes pourraient passer la récréation du côté maison de commune.

Tenue vestimentaire : De quelle façon sont associés les élèves à la discussion sur le règlement sur la tenue vestimentaire ? Leur participation leur permettrait peut-être de mieux y adhérer.

L'EPS aborde ce sujet sur 2 axes : A. L'application du règlement, qui doit être respecté par tous. Le règlement est particulièrement compliqué à faire évoluer (il doit être validé par la conférence des maîtres, puis par le canton => env. 18 mois). Il ne varie de ce ne fait pratiquement pas. B. Le débat et la discussion / prévention se fait avec les élèves. Reste que l'interprétation est individuelle. Le sujet revient régulièrement au conseil de direction.

### **Retour du groupe de travail sur les horaires d'école**

Il est relevé que le point bloquant pour des horaires de la 7 à 11 H est le manque de réfectoire de 80 places (2 services) à Savigny. Il faut également noter que si un réfectoire est « trouvé » à Savigny, cela ne signifie pas que l'horaire continu sera mis en place.

Un exemple de sondage aux parents sur leurs intérêts pour la journée continue a été joint à l'OJ de la séance. Ce sondage ne pourra être soumis que si une solution est trouvée préalablement pour les repas à Savigny.

En cas d'obligation de manger sur place, des subventions aux coûts des repas devront être proposées, à charge de l'ASIJ. Ces coûts doivent être évalués.

La décision de la mise en place de l'horaire continue ne concerne pas uniquement les élèves et parents mais également l'organisation de l'EPS ainsi que l'ASIJ.

Ce ne serait pas cohérent, du point de vue des horaires, de ne proposer l'horaire continu aux élèves de 9-11 S et pas aux 7-8 P.

Les cours à option ne pourraient plus se faire entre midi et deux, mais pour certains, éventuellement après l'école l'après-midi.

CarPostal pourrait adapter certains horaires si nécessaire. Mais uniquement lors des changements annuels de décembre.

### **Retour du groupe de travail « Transport & Incivilité »**

Le groupe de travail doit se rencontrer prochainement.

En parallèle, une séance entre Mme Heiniger ; Mme Ciardo, enseignante et médiatrice ; M. Samoës, HelvéCie et M. Deprez a eu lieu en juin dernier. Lors de cette rencontre HelvéCie souhaitait proposer une charte mais au final, il a été estimé que ce n'était pas leur rôle. C'est donc bien au groupe de travail de mettre cela en place.

Une brochure (illustrée) des règles dans les bus a dû être distribuée aux élèves 1 P (à vérifier).

Une personne a été engagée pour sécuriser les abords des bus scolaires de Gustave Roud. Mme Mettraux est présente aux heures de départ des bus ainsi qu'à 13h30 et aide à aiguiller les élèves.

### **Inauguration du collège Gustave Roud**

L'inauguration aura lieu samedi 1<sup>er</sup> octobre, dès 9h00, avec une partie officielle vers 11h00. Sont prévus : des chants des élèves, la fanfare du Jorat, des démonstrations de différents sports. La visite du collège pourra se faire jusqu'à 17h00. Dès midi, un cocktail dînatoire sera proposé. Le marché de la paroisse aura lieu sur la route d'en Bas. Toute la population a été conviée par le biais d'annonce dans les journaux locaux et piliers publics.

### **Pedibus pour le collège Gustave Roud**

La ligne va de la Croix d'Or <=> à Gustave Roud.

Les panneaux de départ et d'arrivée de la ligne Pedibus ont été commandés (pas encore livrés) et seront payés par l'ASIJ.

Il y a 5-6 élèves qui profitent de ce service.

Pedibus demande à pouvoir accompagner les élèves au rez supérieur, dans la cour d'école. Cela devrait pouvoir se faire, reste à l'EPS de définir précisément les zones possibles.

Puis un marquage au sol définira la zone dans laquelle les parents (tous) seront autorisés à venir.

### **Demande à transmettre au comité directeur**

M. Balissat va relayer au délégué au CoDir de Savigny la problématique des repas des 7-8 P, élément bloquant pour l'horaire continu.

La tournure de la question pourra être rédigée par le groupe de travail puis transmise à N. Deprez pour inscription à ce résumé.

### **Accès aux bâtiments scolaires**

Un panneau d'interdiction aux parents avec un texte un peu austère est installé à Savigny. Il devrait être prochainement remplacé par le même texte affiché au collège Gustave Roud : « L'accès au périmètre scolaire est réservé aux élèves et aux enseignants. Les parents sont priés d'attendre hors de ce périmètre ».

**Prochaine séance**

Mercredi 30 novembre 2022, à 19h00 au collège Gustave Roud

---

Des idées de sujets peuvent être proposées par mail à Sandra Favre [sandra.favre@citycable.ch](mailto:sandra.favre@citycable.ch) ou à Nicolas Deprez [cd.asij@gmail.com](mailto:cd.asij@gmail.com), le plus vite possible de manière à évaluer le besoin d'inviter des éventuels intervenants.

---

*La séance est levée à 20h00*